



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES
Commune de BRAS
83149

BRAS, le 23 juin 2023

2023 - 179

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Le Maire de BRAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212.1 et L2213.2,

VU le Code de la Route,

VU la demande d'arrêté de circulation présentée par la société AZUR TRAVAUX sise rue des Genêts, 83170 BRIGNOLES, dans le cadre de travaux du réseau d'éclairage et l'intervention de la société ENEDIS au croisement de la route de Brignoles RD28 et de la route de Barjols RD34,

CONSIDERANT qu'il importe de prendre toutes les dispositions permettant d'assurer la sécurité des usagers et des personnes exécutant les travaux,

ARRÊTE

Art.1 : Du lundi 26 juin 2023 au vendredi 14 juillet 2023 inclus la circulation sera alternée manuellement de 07h00 à 18h00 au croisement route de Brignoles RD28 -route de Barjols RD34.

Art.2 : Les véhicules affectés pour l'intervention des travaux seront autorisés à stationner route de Brignoles et route de Barjols pour les besoins du chantier et de manière à gêner le moins possible la circulation.

Art.3 : Le chantier sera signalé réglementairement par la 8^{ème} partie de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (IISR) du 22 octobre 1963 approuvée par l'arrêté du 06 novembre 1992 modifié. Des panneaux devront être mis en place en amont du lieu des travaux.

Art.4 : La société AZUR TRAVAUX sera responsable de tous incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait ou à l'occasion des travaux.

Art.5 : Monsieur le Maire de BRAS et les agents de police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Art.6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La société AZUR TRAVAUX
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de BRAS
- Madame la Lieutenant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Maximin
- La police municipale de BRAS

Le Maire,
Franck PERO

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

